

Fusion cellulaire dans la sélection des légumes bio

Les producteurs Bio Suisse ne peuvent en principe pas cultiver des variétés de légumes sélectionnées à l'aide de la fusion cellulaire, mais il y a une dérogation pour le brocoli, le chou-fleur, le chou blanc, le chou frisé et l'endive.

(05.07.2021) La sélection par hybridation des variétés de légumes utilise souvent la stérilité mâle cytoplasmique (CMS), qui survient aussi dans la nature, pour éviter une autofécondation des plantes. On n'a toutefois jusqu'ici pas constaté de CMS naturelle pour les diverses sortes de choux et pour différentes sortes de chicorées comme par exemple l'endive ou la pain-de-sucre, et c'est pour cette raison que, depuis les années 1970, la CMS est introduite artificiellement aussi dans ces espèces à l'aide de la fusion cellulaire afin d'atteindre un plus grand taux d'hybridation dans la production semencière.

Un des principes de l'agriculture biologique est cependant de garantir l'intégrité des plantes et de respecter les barrières aux croisements lors de la sélection. Il a donc été décidé que les producteurs Bio Suisse ne peuvent pas cultiver des variétés de légumes sélectionnées à l'aide de la fusion cellulaire, et d'autres fédérations bio – notamment en Allemagne et en Autriche – refusent aussi cette méthode de sélection. Cependant, pour éviter que les productrices et producteurs biologiques suisses subissent un trop grand désavantage commercial et pour garantir la sécurité agronomique de différentes sortes de choux et de chicorées, il y a une dérogation pour les cinq cultures que sont le brocoli, le chou-fleur, le chou blanc, le chou frisé et l'endive.

Une liste exhaustive clarifie la situation

Pour clarifier la question des variétés qui peuvent être utilisées ou non par les producteurs Bio Suisse, le FiBL publie chaque année conjointement avec des fédérations bio de pays voisins la liste exhaustive intitulée «Variétés exemptes de fusion cellulaire pour la culture maraîchère», qui contient toutes les variétés exemptes de fusion cellulaire disponibles pour les différentes espèces de choux et de chicorées.

Il y a cependant eu au cours de l'hiver 2020/2021 l'apparition sur le marché d'«Arctica F1», la première variété de persil tubéreux issue de sélection avec fusion cellulaire. La technique de la fusion cellulaire vient donc d'être introduite dans une famille botanique qui en était jusque-là totalement exempte. Il s'ensuit que, lors de la prochaine actualisation qui sera effectuée cet automne, les diverses variétés de persil tubéreux vont être introduites dans cette liste exhaustive en plus de celles des différentes espèces de choux et de chicorées. Il n'y a toutefois pour l'instant pas de risque que des variétés de persil tubéreux issues de fusion cellulaire soient utilisées par des producteurs bio puisque, à part cette nouvelle variété produite par Bejo, il n'y en a jusqu'à maintenant aucune autre variété obtenue par hybridation. D'ailleurs, Bejo déclare très ouvertement – et de manière exemplaire – que cette nouvelle variété est issue de fusion cellulaire et ne la vend qu'une fois traitée avec des produits de toute façon interdits en bio.

Texte : Anja Vieweger, FiBL

Informations supplémentaires

Liste

Variétés exemptes de fusion cellulaire pour la culture maraîchère (<https://www.fibl.org/de/shop/1672-varietes-sans-cms.html>)

Variétés, plants (</cultures/maraichage-bio/varietes-plants.html>) (toute la rubrique)



([/fileadmin/_processed_/5/7/csm_Broccoli_Anja-](/fileadmin/_processed_/5/7/csm_Broccoli_Anja-Vieweger_1200_c6fa3bf9ba.jpg)

[Vieweger_1200_c6fa3bf9ba.jpg](/fileadmin/_processed_/5/7/csm_Broccoli_Anja-Vieweger_1200_c6fa3bf9ba.jpg))

Les variétés de brocoli exemptes de fusion cellulaire sont mentionnées dans la liste exhaustive.

Photo: FiBL, Anja Vieweger (/fileadmin/images/bioaktuell/pflanzenbau/Gemuesebau/Broccoli_Anja-Vieweger_1200.jpg)

Remarque: ce texte est une nouvelle du jour. Il ne sera pas actualisé ultérieurement.